



**CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
DE L'ÉCOLE LONGPRÉ**

**SÉANCE RÉGULIÈRE  
19 avril 2022 à 19 h 00 HEURES**

**PROCÈS-VERBAL**

**1. Ouverture de la séance**

Ouverture de l'assemblée à 19 h 02

**2. Vérification des présences et du quorum**

Direction : Samuel Jeannotte

**Membres parents :**

- Pascale Beaudry
- Normand Nadon
- Lynn Desjardins
- Carl d'Astous
- Catherine Durand

**Membre du personnel :**

- Siham Zeddigha
- Anne Gélinas
- Caroline S. Montpetit
- Christine Lavigne

**3. Droit de parole au public**

Aucun public

**4. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est proposé par madame Caroline S. Montpetit et appuyé par madame Anne Gélinas

Résolution : CE220422-328

## 5. **Adoption et suivi du procès-verbal du 15 février 2022**

Il est proposé par madame Caroline S. Montpetit et appuyé par madame Marie-Hélène Corbin d'adopter le procès-verbal du 15 février 2022. À l'unanimité.

Résolution : CE220422-329

## 6. **Sujets de gestion :**

- 6.1. Approbation des règles de fonctionnement du service de garde (art.77.2)  
Le point sera abordé au CÉ de juin. Certains paramètres restent encore à définir.

### Pour approbation :

- 6.2. Approbation des règles de conduite de l'école et du transport scolaire ainsi que des procédures d'application et d'encadrement pour l'année scolaire 2022-2023 (art. 76)

#### Changements aux règles de vie à l'école :

- La gomme à mâcher qui est interdite,
- Deuxième paire de souliers demandées mais ce n'est pas une obligation,
- Tenue vestimentaire descente, vêtements troués on y va selon le bon jugement, pas de mesure pour les vêtements,
- Le vouvoiement : pratique non officielle mais on habitue les élèves à le pratiquer.
- Le service de garde : utilisation des mêmes règles.
- Transport : les mêmes règles de l'année passée : le chauffeur remet un billet à l'enfant.

<https://bit.ly/39RBM8P>

proposé par madame et appuyé par madame

Résolution : CE220422-330

- 6.3 Approbation des sorties et activités éducatives lors des journées pédagogiques du Service de garde pour l'année scolaire 2022-2023 (art. 87)  
Une nouvelle alternative suite à la pandémie, Mon VR ou les Réalités Virtuelles qui est un nouveau concept pour les 5-12 ans plein d'activités. Une idée proposée par un parent.

<https://bit.ly/39RBM8P>

proposé par madame et appuyé par madame

Résolution : CE220422-331

- 6.4 Approbation de la mise en œuvre des programmes des services complémentaires et particuliers pour l'année scolaire 2022-2023 (art. 88)

- Présentation du plan des effectifs;
- Peut-être de l'aide TES additionnelle;
- 6 jours en orthopédagogie;

<https://bit.ly/39RBM8P>

proposé par madame et appuyé par madame

Résolution : CE220422-332

6.5 Approbation de l'utilisation des locaux pour l'année scolaire 2022-2023 (art.93)

Ce point a été adopté au CÉ de février.

Pour information, il y aura ajout en 2022-23 de deux classes modulaires :

- Une classe préscolaire + une classe de 2<sup>e</sup> année, la clientèle de Repentigny;
- Ces deux classes modulaires viennent de l'école Garou de l'Assomption;
- Ces deux classes modulaires seront à l'école temporairement;
- Ces deux classes seront installées du côté du gymnase probablement, à l'entrée des préscolaires

Les membres du CÉ proposent de soumettre une requête au Service de l'organisation Scolaire (SOS);

Les membres du CÉ propose de faire un sondage auprès des enseignants (idée proposée par Mr. Normand);

6.6 Approbation des principes d'encadrement du coût des documents et approbation de la liste de matériel d'usage personnel 2022-2023`

- Même montant que l'année dernière pour le préscolaire.
- Augmentation des frais pour le primaire en raison de l'augmentation des frais de photocopies;
- Pour les familles dans le besoin : nous avons des ressources existant pour les aider à se procurer le matériel scolaire nécessaire

<https://bit.ly/39RBM8P>

proposé par madame et appuyé par madame

Résolution : CE220422-333
---------------------------

Pour consultation :

6.7 Consultation de la direction sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique pour l'année scolaire 2022-2023.

<https://bit.ly/39RBM8P>

Pour information :

6.8 Information sur le programme d'activités au service de garde 2022-2023

Même chose que l'année dernière, toujours en lien avec le programme éducatif de l'école;

- Initier et apprendre le respect et l'honnêteté;
- Règles de civilités : à travers des activités théâtrales et des jeux de rôles;
- Aider les élèves à faire leurs devoirs dans un endroit calme;
- Faire des jeux, disponibilité de la salle d'informatique, ainsi que le gymnase;
- Les planifications sont affichées au service de garde.

<https://bit.ly/39RBM8P>

6.9 Calendrier scolaire

- Possiblement trois étapes;
- Le reste ne change pas;
- Le pré-accueil se maintient en 4 journées au mois d'Août;

- Premier septembre : la rencontre des parents;
- Le 17 novembre : la rencontre des parents;
- Le 20 avril : rencontre des parents.

Les journées pédagogiques :

18 mars 2022 enlevée à cause de la tempête, remplacée à la journée du 6 mai journée d'école;

La journée pédagogique du 3 juin est maintenue.

6.10 Photos scolaires :

- Proposition de changer de photographe
- Vote à l'unanimité le choix porté sur : Pomme verte **sans ristourne;**
- Forfait : A-2;
- À négocier : La murale doit venir avec le photographe,

**7. Sujets d'information :**

- 7.1 La présidence : Catherine Durand  
Remercie tout le personnel pour leur bon travail.  
Supporte les enseignants.
- 7.2 La direction  
Remercie tout le personnel;  
Soulève la sortie « Tire d'érable » et le concours de dessin à Pâques;  
Petit rappel : l'équipe de volley/handball a remporté 3 bannières sur quatre.
- 7.3 Représentante du comité de parent : Caroline Durand
- 7.4 Représentants des enseignants
- 7.5 Représentante du service de garde  
Sera absente pour deux semaines et demi, retour le 29 avril 2022.
- 7.4 Représentant du personnel de soutien  
Nouvelle remplaçante
- 7.6 Mot de la représentante du personnel professionnel  
Les orthopédagogues terminent leur bloc d'intervention cette semaine.

**8 Levée de l'assemblée**

La levée de l'assemblée à 21 h 01.  
proposé par madame et appuyé par madame

Résolution : CE220215-334
---------------------------

Levée de l'assemblée